

CANADA
QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE

Séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Rivière-
au-Tonnerre, tenue ce 5 décembre, au bureau municipal.

SONT PRÉSENTS (ES):

Monsieur Jacques Bernier	Maire
Monsieur Edwin Bond	Conseiller
Madame Marie-Josée Lapierre	Conseillère
Monsieur Denis Bezeau	Conseiller
Madame Maryse Pagé	Conseillère
Madame Anne-Marie Boudreau	Conseillère
Monsieur Eddy Boudreau	Conseiller

Formant quorum sous la présidence, de monsieur Jacques Bernier, maire

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE: Madame Josée Poulin directrice
générale.

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur le Maire, Jacques Bernier souhaite la bienvenue à tous

2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À la salle du conseil municipal de Rivière-au-Tonnerre, l'assemblée est
ouverte à 19h00 par le maire, monsieur Jacques Bernier. Madame
Josée Poulin fait fonction de secrétaire.

3. RÉOLUTION 139-12-22

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maryse Pagé

APPUYÉ PAR le conseiller Edwin Bond

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé et que les affaires nouvelles
restent ouvertes.

4. RÉOLUTION 140-12-22

**LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS
DE NOVEMBRE 2022**

ATTENDU QUE l'ensemble des membres du conseil ont reçu le procès-
verbal préalablement à la présente séance;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Josée Lapierre

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE tous les membres du conseil demandent une dispense de lecture
et adoptent et ratifient le procès-verbal du mois de novembre 2022
tels que soumis.

5. RÉOLUTION 141-12-22

**ADOPTION DE LA LISTE DES PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES
DU MOIS DE NOVEMBRE 2022**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Bezeau

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des prélèvements bancaires du mois de novembre 2022 soit adoptée telle que déposée.

6. RÉSOLUTION 142-12-22

APPROBATION DES COMPTES ET DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maryse Pagé

APPUYÉ PAR le conseiller Denis Bezeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les comptes et déboursés soient adoptés et que le paiement et les déboursés soient autorisés.

**7. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
211-12-22 PORTANT SUR L'IMPOSITION DES TAXES ET
TARIFICATIONS 2022**

La conseillère Maryse Pagé donne avis qu'elle présentera, à une séance subséquente du conseil de cette municipalité, un règlement s'intitulant « Règlement portant sur l'imposition des taxes et tarifications 2023 ».

Copie du projet de ce règlement est déposée séance tenante.

**8. RÉSOLUTION 143-12-22
ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2023**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Bezeau

APPUYÉ PAR la conseillère Maryse Pagé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2023. Ces séances débuteront à 19h00 :

Mardi 17 janvier	Lundi 1 mai	Mardi 5 septembre
Lundi 6 février	Lundi 5 juin	Lundi 2 octobre
Lundi 6 mars	Mardi 4 juillet	Lundi 6 novembre
Lundi 3 avril	Lundi 7 août	Lundi 4 décembre

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

9. RÉSOLUTION 144-12-22

FERMETURE DU BUREAU ADMINISTRATIF POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

APPUYÉ PAR la conseillère Maryse Pagé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le bureau administratif de la Municipalité sera fermé durant la période des fêtes soit du 23 décembre 2022 au 6 janvier 2023 inclusivement. Le 9 janvier 2023, le bureau sera fermé aux publics pour permettre la fermeture de l'année 2022.

10. RÉSOLUTION 145-12-22

AUTORISATION DU 1^{ER} PAIEMENT À L'ENTREPRENEUR AUX DÉNEIGEMENTS POUR LA DERNIÈRE ANNÉE DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigements stipule à l'article 17 que l'entrepreneur recevra le premier paiement le 15 décembre en raison de 20%;

CONSIDÉRANT QU'UNE somme de 20% de chacun des versements sera retenu pour couvrir tout défaut d'exécution;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR la conseillère Maryse Pagé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité autorise le paiement de 9600\$ avant les taxes à l'entrepreneur correspondant à 20% du contrat moins la retenu de 20%;

QUE Madame Josée Poulin, directrice- générale est autorisée à faire le paiement par virement bancaire à l'entrepreneur en date du 15 décembre 2022.

11. RÉSOLUTION 146-12-22

APPUI AUX VALEURS COMMUNES ET AUX GRANDS PRINCIPES DE GOUVERNANCE QUI ASSURERONT LA PÉRENNITÉ DE NOTRE SYSTÈME PUBLIC DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques et les effets qui y sont associés représentent la plus grande menace du 21^e siècle pour la santé des populations;

CONSIDÉRANT QUE la pandémie de COVID-19 a mis en lumière les faiblesses et

Séance régulière du 5 décembre 2022

les vulnérabilités de notre système de santé et de services sociaux; qu'il est essentiel de tirer les bonnes leçons de cette crise sanitaire sans précédent et de mieux nous préparer pour affronter la prochaine crise climatique;

CONSIDÉRANT QUE les grandes organisations internationales recommandent aux gouvernements du monde de renforcer leurs soins de santé et leurs dispositifs de protection sociale;

CONSIDÉRANT QUE la rareté de main-d'oeuvre est un enjeu qui perdurera pour plusieurs années et avec lequel l'ensemble des communautés doivent composer;

CONSIDÉRANT QU'il est urgent de rebâtir la confiance du personnel et de convaincre de demeurer ou de revenir au sein du réseau public en lui assurant des conditions de travail et d'exercice plus humaines et respectueuses;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs régions du Québec connaissent des bris de services récurrents ou ont vu l'offre de services essentiels de proximité s'effriter;

CONSIDÉRANT QU'il est urgent d'agir pour assurer la pérennité de notre système public de santé et de services sociaux, d'assurer le droit à la santé et à la sécurité de nos concitoyennes et concitoyens;

CONSIDÉRANT QUE le Plan santé – Plan pour mettre en oeuvre les changements nécessaires en santé – représente une autre réforme de plus qui remet en question les assises fondamentales de notre système de santé public et qui, par l'ampleur des changements proposés, risque de nous éloigner de l'essentiel;

CONSIDÉRANT QU'une offre de services publics de qualité constitue une condition essentielle pour la survie et le développement de plusieurs régions du Québec;

CONSIDÉRANT notre volonté de rebâtir, collectivement, notre capacité d'intervention et de rétablir les leviers démocratiques qui nous permettront de reprendre en main notre destinée;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR le conseiller Denis Bezeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre demande au gouvernement du Québec et au ministre de la Santé et des Services sociaux :

DE consolider et d'améliorer de façon notable les services publics, dès maintenant, en assurant un financement suffisant et stable à l'ensemble des établissements de santé et de services sociaux, peu importe leur localisation sur le territoire du Québec;

DE s'attaquer en priorité aux problèmes de pénurie de personnel, en prenant les mesures nécessaires pour attirer et retenir la main-d'oeuvre au sein du réseau public;

DE redonner un vrai pouvoir aux régions en favorisant une décentralisation réelle des pouvoirs et non une simple déconcentration de ceux-ci. Les responsables régionaux doivent détenir de véritables leviers (pouvoirs décisionnels et moyens financiers) pour répondre adéquatement aux besoins et aux défis de leur territoire, et assurer la sécurité de leurs populations;

DE réintroduire le concept de responsabilité populationnelle « locale » dans la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux c'est-à-dire définir une offre de soins et de services de proximité, en consultation avec la population, les partenaires du réseau sociosanitaire et des autres secteurs d'activité, afin de mieux répondre aux priorités locales;

DE rétablir localement, et pour chacune des installations de notre réseau, des plans d'action en santé publique qui seront élaborés, mis en œuvre, évalués et mis à jour régulièrement par les parties concernées, dont les travailleuses et travailleurs qui connaissent très bien les lacunes, les besoins et les défis de leurs milieux.

12. RÉOLUTION 147-12-22

**ASSISTANCE TECHNIQUE RELATIF AU PROGRAMME D'AIDE
TECQ 19-23**

CONSIDÉRANT les programmations et les révisions requises pour la TECQ 19-23 ;

CONSIDÉRANT les besoins d'assistances de la Municipalité dans ce programme ;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Josée Lapierre

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil autorise l'enveloppe budgétaire additionnelle de 2 500\$ pour l'assistance technique de Tétra-Tech pour la TECQ 19-23;

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement de même que le décaissement

13. RÉOLUTION 148-12-22

ASSISTANCE TECHNIQUE –OPÉRATEUR AQUEDUC ET ÉGOUT

CONSIDÉRANT les besoins de la Municipalité pour de l'assistance technique en regard de l'aqueduc et des égouts;

CONSIDÉRANT que l'opérateur est actuellement à compléter ses formations;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR la conseillère Maryse Pagé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil autorise l'enveloppe budgétaire additionnelle de 2 500\$ pour l'assistance technique de Tétra-Tech pour assister l'opérateur à l'aqueduc et égout;

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement de même que le décaissement

14. RÉSOLUTION 149-12-22

ASSISTANCE TECHNIQUE – COMPTEUR D'EAU

CONSIDÉRANT les besoins de la Municipalité pour de l'assistance technique en regard au déploiement de compteurs d'eau dans les commerces et d'un échantillon de résidences ;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Bezeau

APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Josée Lapierre

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil autorise l'enveloppe budgétaire additionnelle de 8000 \$ pour l'assistance technique de Tétra-Tech en regard du déploiement des compteurs d'eau;

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement de même que le décaissement

15. RÉSOLUTION 150-12-22

VALIDATION DES DÉBITMÈTRES-STATIONS AQUEDUCS

ATTENDU le Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau;

ATTENDU la soumission d'Endress Hauser;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil accepte la soumission d'Endress Hauser au montant de 4 500\$ avant taxes pour la validation des débitmètres pour l'année 2023;

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement, de même que le décaissement.

16. RÉSOLUTION 151-12-22

PANCARTE-PONT SUR LE SAGUENAY

ATTENDU la Société du Pont sur le Saguenay dont la mission est de désenclaver la région Côte-Nord et ouvrir la région de Charlevoix vers l'est en

remplaçant le service de bateau actuel par un pont sur le Saguenay, à la hauteur de Tadoussac ;

ATTENDU QUE les MRC de la Côte-Nord souhaitent que le nouveau gouvernement du Québec ordonne la construction du Pont de Tadoussac et invitent l'ensemble des MRC, villes, villages et communautés à acquérir des pancartes « Pont sur le Saguenay » pour faire pression en faveur de cet ouvrage ;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Josée Lapierre

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre fasse l'acquisition d'une pancarte « Pont sur le Saguenay » au coût de 281\$ plus taxes applicables;

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre autorise le Maire et/ou la directrice-générale à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution;

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement de même que le décaissement;

17. RÉSOLUTION 152-12-22

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER PAR LE CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE LA MINGANIE (CAB)

ATTENDU la correspondance reçue du CAB concernant une aide financière de 500\$;

ATTENDU QUE le CAB est un organisme communautaire sans but lucratif offrant des services essentiels à la population de la Minganie;

ATTENDU l'aide apportée aux personnes dans le besoin dans notre communauté;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

APPUYÉ PAR la conseillère Maryse Pagé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre donne une contribution de 500\$ au CAB afin de leur permettre de continuer leur mission dans notre localité;

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement, de même que le décaissement.

18. RÉSOLUTION 153-12-22

AUTOCOLLANTS DES MUNICIPALITÉS DE LA CÔTE-NORD (COLLECTION ROAD TRIP)

Séance régulière du 5 décembre 2022

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance de Tourisme Côte-Nord concernant la collection Road Trip pour 2023;

ATTENDU QUE La Municipalité de Rivière-au-Tonnerre allouera un montant nécessaire à son budget 2023;

CONSIDÉRANT l'achat de 5000 autocollants en 2022 et qu'il en reste que 150 en inventaire ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Josée Lapierre

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal accepte la création et l'impression de 5 000 autocollants pour 2023 et que l'image représentative sera la même que 2022;

QUE le conseil municipal accepte que la distribution soit gratuite, sous la coordination de Tourisme Côte-Nord.

D'affecter la somme nécessaire au budget 2023 donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement, de même que le décaissement.

19. RÉSOLUTION 154-12-22

RETIRER L'ASSURÉ ADDITIONNEL-CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT LOCAL DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE-SHELDRAKE (C.D.L.R.S)

CONSIDÉRANT QUE la C.D.L.R.S. n'est plus fonctionnelle par manque de membres et que la charte est radiée;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maryse Pagé

APPUYÉ PAR le conseiller Edwin Bond

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre retire la Corporation de développement local de Rivière-au-Tonnerre /Sheldrake de sur son contrat d'assurance et ce, à compter du 1^{er} décembre 2022.

QUE madame Josée Poulin, directrice-générale et greffière-trésorière fasse le nécessaire pour donner effet à la présente résolution;

20. AVIS DE MOTION ET DÉPOT DU PROJET DE RÈGLEMENT 212-12-22 CONCERNANT L'ENLÈVEMENT ET LE DÉBLAIEMENT DE LA NEIGE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE

La conseillère Maryse Pagé donne avis qu'elle présentera, à une séance subséquente du conseil de cette municipalité, un règlement s'intitulant « Règlement concernant l'enlèvement et le déblaiement de la neige sur le territoire de la municipalité de Rivière-au-Tonnerre ».

Copie du projet de ce règlement est déposée séance tenante.

21 RÉSOLUTION 155-12--22

OFFRE D'ACHAT –CAMION DE SERVICE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire acquérir un nouveau camion de service avec une boîte haute en fibre;

CONSIDÉRANT l'offre d'achat de Sept-Iles Chevrolet Buick GMC ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Josée Lapierre

APPUYÉ PAR la conseillère Maryse Pagé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre accepte l'offre d'achat de Sept-Iles Chevrolet Buick GMC au montant de 83 813.33\$ taxes incluses.

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre autorise le Maire, monsieur Jacques Bernier et/ou la directrice-générale madame Josée Poulin à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution;

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement de même que le décaissement;

22. CORRESPONDANCE

La correspondance est déposée au conseil

23. RAPPORT DE COMITÉ

Monsieur Eddy Boudreau mentionne que la Régie inter municipal a fait l'achat d'un Bulldozer usagé pour le LEET. Madame Anne-Marie Boudreau fait un résumé de la rencontre sur la Table régionale des aînés voici les points discutés : Problème de transport collectif en Minganie, Madame Boudreau a été nommé pour siéger sur le comité du Transport; Recensement sur la popote roulante en Minganie, Transmission des savoirs des aînés à d'autres générations, les soins à domicile, le but de garder les aînés le plus possible à la maison, une demande est faite aux municipalités pour garder en tête cette optiques dans leurs projets futurs. La prochaine table aura lieu le 17 janvier 2023 et la première rencontre du comité des transports aura lieu le 14 décembre prochain.

24. PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions sont posées au conseil

25. LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la clôture de l'assemblée est proposée par la conseillère Maryse Pagé. Monsieur Jacques Bernier, maire déclare la séance levée à 19h52.

26 SIGNATURE

Josée Poulin
Directrice générale

Jacques Bernier
Maire